

FORMULAIRE DE PARTICIPATION À L'HORAIRE 6/8 – CSN
HÉMODIALYSE DE L'HÔPITAL DE HULL
APPLICABLE DURANT PÉRIODE D'EXPRESSION
DE LA PRÉFÉRENCE DE CONGÉ ANNUEL ESTIVAL

Demande jumelage avant le 14 février 2025, 16 H

Participant # 1 :

Je, _____ matricule : _____, désire participer à l'horaire 6/8 durant la période normale estivale.

Participant # 2 :

Je, _____ matricule : _____, désire participer à l'horaire 6/8 durant la période normale estivale.

- Nous attestons que l'addition de nos deux postes est égale 1.4 ETC (exemples : TC 1.0 + TP 0.4, TP 0.7 + TP 0.7, ...)
- Nous attestons que nous faisons partie du même calendrier de vacances en vertu de l'article 111.08

Préférence quant à la date du début de l'horaire 6/8 : _____

Personne salariée qui débute l'horaire 6/8 : _____

LA PÉRIODE D'ÉTALEMENT DE L'HORAIRE 6/8 CHOISI SERA :

(L'horaire 6/8 se compose de 6 journées consécutives de travail et de 8 journées consécutives de congé)

6 semaines consécutives durant la période normale de congé annuel estival

Pendant les périodes 8 journées de congé, l'employeur utilisera :

- 10 journées de congés annuels (2 semaines durant la période normale de congé annuel autorisée au calendrier);
- 2 journées de congés fériés.

8 semaines consécutives durant la période normale de congé annuel estival

Pendant les périodes de 8 journées de congé, l'employeur utilisera :

- 15 journées de congés annuels (3 semaines durant la période normale de congé annuel autorisée au calendrier);
- 1 journée de congé férié.

10 semaines consécutives durant la période normale de congé annuel estival

Pendant les périodes de 8 journées de congé, l'employeur utilisera :

- 15 journées de congés annuels (3 semaines durant la période normale de congé annuel estivale autorisée au calendrier);
- 5 journées de congés fériés.

AU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

J'accepte la demande de participation telle que présentée

J'accepte la demande avec les modalités suivantes : _____

Je refuse la demande

Si vous avez accepté la demande, vous devez confirmer l'acceptation **d'ici le 1^{er} mars 2025 et ne pas inclure** ces deux personnes salariées dans le calcul de l'établissement des quotas de vacances pour la période estivale.

Signature du supérieur immédiat : _____

Date : _____